

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
-------------------------	-------------------------------

EST ABSENT :

Monsieur Michel Bernier	Conseiller
-------------------------	------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**

2. **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

17-01-01 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - Points à ajouter
 - Adoption
3. **PERIODE DE QUESTIONS**
4. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1. Séance ordinaire du 6 décembre 2016
 - Commentaire/correction
 - Adoption
 - 4.2. Séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19 h 15
 - Commentaire/correction
 - Adoption
 - 4.3. Séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19 h 30
 - Commentaire/correction
 - Adoption

5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**
 - 5.1. Suivi du bordereau de la correspondance
Aucun sujet n'est présenté à ce point
 - 5.2. Adoption du règlement 21.23 pour fixer le taux des taxes sur la valeur foncière, sur le frontage, les compensations et tarifs pour l'année 2017 ainsi que les modalités de paiement
 - 5.3. Vacant
 - 5.4. Vacant
 - 5.5. Vacant
 - 5.6. Emplois d'été Canada 2017
6. **SERVICE DES INCENDIES**
 - 6.1 Rapport d'intervention du mois de décembre 2016
7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Confirmation de réalisation des travaux relatifs à l'amélioration des rues Delisle, Lorient, Vauquelin, des Érables et de l'Église – Dossier 00024707-1 – 34007 (03)
« Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier »
 - 7.2 Confirmation de réalisation des travaux relatifs à l'amélioration des rues Lorient, Delisle, Vauquelin, des Érables et de l'Église – Dossier 00024835-1 – 34007 (03)
« Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier »
8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 8.1. Assemblée publique de consultation concernant une dérogation mineure affectant la propriété au 261 rue des Bouleaux
 - 8.2. Assemblée publique de consultation concernant une dérogation mineure affectant la propriété au 991 2^e Rang
9. **SERVICE DES LOISIRS**
 - 9.1. Nomination de l'équipe de surveillants pour la patinoire pour la saison hiver 2016-2017
 - 9.2. Embauche de deux étudiantes pour le service lors du lancement des festivités du 350^e
10. **TRÉSORERIE**
 - 10.1. Présentation des comptes
 - 10.2. Autorisation de paiement – 2^e versement du contrat de déneigement
 - 10.3. Taxes municipales 2017 – Taux d'intérêts et de pénalités
 - 10.4. Financement de la contribution du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
 - 10.5. Autorisation de paiement – 3^e versement à la firme d'ingénierie WSP pour l'aménagement et la construction de la bibliothèque Félicité-Angers dans l'église Saint-François-de-Sales
 - 10.6. Autorisation de paiement – 1^{er} versement à la firme d'ingénierie WSP pour la construction et l'aménagement du préau multifamilial au parc de la Famille
11. **AFFAIRES NOUVELLES**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLOTURE ET LEVEE DE LA SEANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 37 pour se terminer à 19 h 47. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 5 DÉCEMBRE 2016

17-01-02 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 À 19 h 15

17-01-03 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19 h 15, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19 h 15 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 À 19 h 30

17-01-04 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19 h 30, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19 h 30 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 SUIVI DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est présenté à ce point.

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21.23 POUR FIXER LE TAUX DES TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE, SUR LE FRONTAGE, LES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2017 AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT

17-01-05 **CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 6 décembre 2016 en vue de l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu ce projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 21.23 pour fixer le taux des taxes sur la valeur foncière, sur le frontage, les compensations et tarifs pour l'année 2017 ainsi que les modalités de paiement.

QUE ce règlement soit inscrit au livre des règlements prévu à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 VACANT

5.4 VACANT

5.5 VACANT

5.6 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017

17-01-06 **CONSIDÉRANT QUE** le programme Emplois d'été Canada vise à accorder un financement aux organismes sans but lucratif, aux employeurs du secteur public ainsi qu'aux petites entreprises comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des emplois d'été pour les étudiants âgés de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire présenter une demande de participation au programme Emplois d'été Canada 2017;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière et greffière adjointe à présenter des demandes de participation auprès de Service Canada, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017, pour les postes suivants : moniteur du camp de jour au Service des loisirs, inspecteur municipal au Service de l'urbanisme et journalier au Service des travaux publics.

QUE la trésorière et greffière adjointe, madame Manon Jobin, soit autorisée à signer les documents pertinents relativement à ces demandes de participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DES INCENDIES

6.1 BRIGADE DES INCENDIES — RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Le Service des incendies de Neuville a effectué treize interventions au cours du mois de décembre 2016.

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 CONFIRMATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX RELATIFS À L'AMÉLIORATION DES RUES DELISLE, LORIOT, VAUQUELIN, DES ÉRABLES ET DE L'ÉGLISE – DOSSIER 00024707-1 – 34007 (03) « SUBVENTION - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER »

17-01-07 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu, dans le cadre du programme « *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* », une subvention de l'ordre de 15 000 \$ conditionnelle à la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration des rues Delisle, Lorient, Vauquelin, des Érables et de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à l'amélioration des rues Delisle, Lorient, Vauquelin, des Érables et de l'Église ont été effectués à la satisfaction du directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil approuve les dépenses pour la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration des rues Delisle, Lorient, Vauquelin, des Érables et de l'Église pour un montant de 15 000 \$, lesquels sont conformes aux exigences du programme de subvention « *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* » du ministère des Transports, dossier – Dossier 00024707-1 – 34 007 (03) – 2016-06-02.52 « Subvention - aide à l'amélioration du réseau routier »

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député de Portneuf, monsieur Michel Matte et à monsieur Jean-François Saulnier, directeur de la Capitale-Nationale du ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CONFIRMATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX RELATIFS À L'AMÉLIORATION DES RUES LORIOT, DELISLE, VAUQUELIN, DES ÉRABLES ET DE L'ÉGLISE – DOSSIER 00024835-1 – 34007 (03) « SUBVENTION - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER »

17-01-08 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu dans le cadre du programme « *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* », une subvention de l'ordre de 10 000 \$ conditionnelle à la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration des rues Lorient, Delisle, Vauquelin, des Érables et de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à l'amélioration des rues Lorient, Delisle, Vauquelin, des Érables et de l'Église été effectués à la satisfaction du directeur du Service des Travaux publics de la ville de Neuville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil approuve les dépenses pour la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration des rues Lorient, Delisle, Vauquelin, des Érables et de l'Église pour un montant de 10 000 \$, lesquels sont conformes aux exigences du programme de subvention « *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* » du ministère des Transports, dossier numéro 00024835-1 – 34 007 (03) – 2016-08-19-17.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député de Portneuf, monsieur Michel Matte et à monsieur Jean-François Saulnier, directeur de la Capitale-Nationale du ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UNE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT LA PROPRIÉTÉ AU 261 RUE DE BOULEAUX

17-01-09 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville possède un règlement sur les dérogations mineures portant le numéro 29;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre un empiètement de l'entrée charretière de 1,64 mètre en façade de la résidence au 261 rue des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 104 stipule que lorsque le bâtiment principal est implanté à 6 mètres ou plus de la ligne avant de la propriété, les aires de stationnement peuvent empiéter d'au plus 2 mètres devant la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain possède une conduite souterraine qui se situe directement à droite de l'entrée charretière, ce qui limite la largeur du stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la maison de style « plein pied » rend impossible l'aménagement d'un stationnement pour deux automobiles sans empiéter devant la maison;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du stationnement contient des éléments qui atténuent les effets négatifs de l'empiètement devant la façade de la résidence, notamment par la plate-bande entre le stationnement et la résidence, l'allée piétonne et l'aménagement en forme de « L »;

CONSIDÉRANT QUE le secteur environnant de la résidence contient de nombreuses entrées charretières de grande largeur protégées par droits acquis;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal le Soleil Brillant, édition du 19 décembre 2016 aux fins de consultation publique sur ladite demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 8 novembre 2016 a analysé la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure affectant la propriété au 261 rue des Bouleaux (lot 4 794 312) visant à permettre un empiètement de 1.64 mètre en façade de la résidence pour l'entrée charretière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UNE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT LA PROPRIÉTÉ AU 991 2^e RANG

17-01-10 CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville possède un règlement sur les dérogations mineures portant le numéro 29;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'ajout d'une deuxième enseigne sur poteau totalisant la superficie des enseignes à 55.32 mètres carrés pour le bâtiment commercial situé au 991 2^e Rang (zone C/I-1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 104 stipule qu'une (1) enseigne sur socle ou sur poteau est autorisée par propriété, et que l'aire totale pour l'ensemble des enseignes pour une propriété ne doit pas excéder 30 mètres carrés en zone C/I-1;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de nouvelles affiches pour les activités commerciales dans le secteur a déjà fait l'objet de limitations significatives lors de l'émission de certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal le Soleil Brillant, édition du 19 décembre 2016, aux fins de consultation publique sur ladite demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 8 novembre 2016 a analysé la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil refuse la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 991 2^e Rang (lot 3 832 291) telle que déposée, soit l'ajout d'un deuxième poteau avec une superficie totale d'affichage de 55.32 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS

9.1 NOMINATION DE L'ÉQUIPE DE SURVEILLANTS POUR LA PATINOIRE POUR LA SAISON HIVER 2016-2017

17-01-11 CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'actualiser la liste des employés en surveillance de la patinoire

et de l'aire de glisse pour l'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs désire combler ses besoins de personnel en surveillance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme madame Geneviève Lizotte, messieurs Alexis Belle-Isle, Alexandre Turgeon et Michel Hébert au poste de surveillant de la patinoire et l'aire de glisse pour l'hiver 2016-2017.

QUE leur salaire soit fixé selon la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTES POUR LE SERVICE LORS DU LANCEMENT DES FESTIVITÉS DU 350^E

17-01-12 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville prépare une soirée pour le lancement des festivités du 350^e anniversaire le 20 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de lancement du 350^e anniversaire nécessite l'embauche de deux employées étudiantes pour faire le service pendant le 5 à 7 du Maire ainsi que lors du spectacle du 20 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dignitaires de la région de la Capitale-Nationale seront présents lors du 5 à 7 du Maire pour le lancement des festivités du 350^e anniversaire de la ville de Neuville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU;

QUE le conseil nomme mesdames Véronique Simard et Sarah-Anne Berryman comme employées étudiantes pour le service lors du lancement du 350^e anniversaire le 20 janvier 2017.

QUE les honoraires soient fixés selon le salaire minimum en vigueur, soit de 10.75 \$ de l'heure.

QUE conseil autorise madame Manon Jobin, trésorière, à acquitter le montant des honoraires à même le poste budgétaire numéro 02 19000 493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. TRÉSORERIE

10.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

17-01-13 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de décembre 2016, au montant de 404 683.97 \$ et l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total de 404 683.97 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 11^e jour du mois de janvier 2017.

Manon Jobin, trésorière

10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – 2E VERSEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT À L'ENTREPRISE ROCHETTE EXCAVATION INC.

17-01-14 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Rochette Excavation inc. a été dûment mandatée par la Ville de Neuville pour procéder au déneigement des rues publiques de la ville par la résolution numéro 13-07-131;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a adopté la résolution numéro 14-11-196 concernant un addenda au contrat de déneigement 2013-2018 afin de spécifier des montants additionnels à être versés;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement prévoit six versements mensuels à la compagnie Rochette Excavation inc. débutant en décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le versement pour le mois de janvier s'élève à 41 759.21 \$, incluant le paiement mensuel initial de 40 739.92 \$ ainsi que l'addenda d'une somme de 1 019.29 \$;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement d'une somme de 41 759.21 \$ (taxes incluses) à la compagnie Rochette Excavation inc. à titre de 2^e versement pour le contrat de déneigement.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire « *Contrat pour enlèvement de la neige* » numéro 02 33000 443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 TAXES MUNICIPALES 2017 – TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS

17-01-15 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prévoir un taux d'intérêt et de pénalité pour toute créance due à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil fixe le taux d'intérêt à 10 % l'an et le taux de pénalité à 0,5 % par mois jusqu'à concurrence de 5 % par année, à compter de l'expiration du délai prévu à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 **FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECO)**

17-01-16 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu une subvention de l'ordre de 1 375 211 \$ dans le cadre du Programme de la taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (TECO) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour recevoir le versement de ladite subvention, la Ville doit soumettre avant le 15 octobre de chaque année, une programmation des travaux réalisés avant le 30 septembre;

CONSIDÉRANT QUE la programmation révisée des travaux réalisés au 30 septembre 2015 déposée au MAMOT a été acceptée et que le versement admissible est de l'ordre de 273 356 \$ (193 536 \$ contribution du Canada payée comptant et 79 820 \$ contribution du Québec payée sur 20 ans);

CONSIDÉRANT QUE la programmation révisée des travaux réalisés au 30 septembre 2016 déposée au MAMOT a été acceptée et que le versement admissible est de l'ordre de 178 018 \$ (126 037 \$ contribution du Canada payée comptant et 51 981 \$ contribution du Québec payée sur 20 ans);

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Québec des travaux réalisés pour les années 2015 et 2016 est payable sur 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est exigée par les vérificateurs financiers de la ville de Neuville, soit la firme Bédard Guilbault inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la contribution du Québec au montant de 131 801 \$ soit financée par le surplus accumulé non affecté pour les travaux réalisés en 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 **AUTORISATION DE PAIEMENT - 3^E VERSEMENT À LA FIRME D'INGÉNIERIE WSP POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE FÉLICITÉ-ANGERS DANS L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

17-01-17 **CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie WSP a dûment été mandatée par la Ville de Neuville pour réaliser le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale, volets mécanique, structure, et électricité, le 14 décembre 2015 par résolution no 15-12-303;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu le 3 janvier 2017 la facture no 0614125 de la firme d'ingénierie WSP pour la réalisation des plans et devis ainsi que les corrections concernant la version désignée pour l'appel des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de WSP pour la 3^e facture s'élève à 17 366,17 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la firme d'Ingénierie a procédé aux corrections des plans et devis et aux addendas lors de la période de dépôt des soumissions des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE les factures de la firme WSP reflètent l'état d'avancement du projet de l'aménagement de la bibliothèque municipale Félicité-Angers dans l'église Saint-François-de-Sales;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au 3^e paiement pour la facture no 0614125 de WSP au montant total de 17 366,17 \$ (taxes incluses);

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 23 08000 722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 **AUTORISATION DE PAIEMENT – 1^{ER} VERSEMENT À LA FIRME D'INGÉNIERIE WSP POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DU PRÉAU MULTIFAMILIAL AU PARC DE LA FAMILLE**

17-01-18 **CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie WSP a dûment été mandatée par la Ville de Neuville pour réaliser le projet de construction et d'aménagement du préau multifamilial au parc de la Famille, le 2 septembre 2016 par résolution numéro 16-09-220;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu le 3 janvier 2017 la facture no 0616991 de la firme d'ingénierie WSP pour les études préparatoires et la finalisation du concept;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de WSP pour la 1^{re} facture s'élève à 7 024,97 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE les factures de la firme WSP reflètent l'état d'avancement du projet de construction et d'aménagement du préau multifonctionnel au parc de la Famille;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au 1^{er} paiement pour la facture no 0616991 de WSP au montant total de 7 024,97 \$ (taxes incluses);

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 23 08000 729.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h pour se terminer à 20 h 09. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 10.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier